

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 26 JANVIER 2026 à 18H30**

Présents : Mmes Euloge Angélique, Fontin Geneviève, Blanc Sylvie, Mrs Michel Jean-François, Maurel Nicolas, Delsarte Jean-Luc, Esclangon Gilles, Delacroix Jean-Marie, Izoard Philippe et Dussaillant Marc

Absents excusés : Mmes Heyries Julie, Martineau Cécile et Mr Nicola François,

Absents : Mrs Michel Gérard et Moulet Thierry

Pouvoirs : Néant

Nombre de membres présents : 10

Quorum atteint (8 membres présents) : oui non

Secrétaire de séance : Mr Izoard Philippe

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – COMMUNE POSE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE LIEU DIT VALLEE :

Des travaux de raccordements électrique sont nécessaires au lieu-dit VALLEE et nécessite le passage d'une canalisation sous le chemin communal cadastré ZA n°102.

Après présentation de la convention de servitudes à passer avec Enedis puis échanges,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes et Autorise Mme le Maire à signer la convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune pour la pose d'une canalisation souterraine sous la parcelle ZA N°102 au lieudit Vallée,
- Accepte pour cette servitude à titre de compensation forfaitaire, le versement d'une indemnité unique de Cent trente-neuf euros (139.00 €).

3. AVENNAT N°2 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2024-2026

Par délibération en date du 11 avril 2024, le conseil municipal avait décidé d'adhérer au contrat départemental solidarité 2024-2026 et d'y inscrire le projet de réalisation d'une dalle intérieure pour l'église Saint-Clément. Ce projet a nécessité l'intervention du service départemental d'archéologie qui après étude déconseille la réalisation de ces travaux.

De ce fait, il est proposé dans la clause de revoyure de modifier les opérations à inscrire dans ledit contrat à savoir :

- Rénovation intérieure de l'église Saint-Clément par stabilisation du sol
Coût prévisionnel de l'opération 45 036.00€ HT
Montant plafond de l'aide départementale 36 029.00€ HT

- Modification du système de chauffage de l'école primaire :
Coût prévisionnel de l'opération 19 000.00€ HT
Montant plafond 13 300.00€ HT

Après échange le conseil municipal à l'unanimité approuve les deux projets et autorise Mme le maire à signer l'avenant n°2 au contrat départemental.

4. CONVENTION D'HONORAIRES DE MAITRE OLIVIER EMILIE EN CHARGE DE L'AFFAIRE RICHAUD CONTRE LA COMMUNE DE SALIGNAC

Suite au recours déposé par mesdames RICHAUD Magali et Virginie devant le Tribunal Administratif de Marseille n°2515406-5, s'opposant à la délibération 49-2025 qui acceptait le legs RESENTERRA – RICHAUD, il paraît souhaitable de confier la défense des intérêts de la commune à Maître OLIVIER Emilie avocat au barreau des Alpes-de-Haute-Provence.

Cette avocate a été conseillée par l'AMF04 qui a signé une convention avec l'ordre des avocats pour assister les communes qui seraient assignées au tribunal.

La proposition de convention d'honoraires est présentée.

Après échange, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention d'honoraires avec Maître Olivier Emilie pour assister la commune suite aux recours de Mmes RICHAUD Magali et Virginie.

5. LOCATION ENTRETIEN COPIEUR GARDERIE AVEC LA SOCIETE ORIGINAL SYSTEME

Il est proposé d'équiper le service garderie-cantine d'un copieur, la solution de la location est privilégiée aux conditions financières suivantes : location 29.00€ HT p/mois et l'entretien 6.50€ HT (pour 1000 copies mensuelles).
Soit un coût de 35.50€ HT par mois, la facturation étant effectuée au trimestre.

Après présentation du contrat et échanges, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer le contrat de location et d'entretien d'un photocopieur pour la garderie.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La commune de Sisteron se débarrassant de pots de fleurs, elle en a fait don à la commune, le conseil municipal remercie la commune de Sisteron.

L'installation de quatre poubelles, décidée lors d'un conseil précédent a été réalisé en décembre, à noter des retours positifs de la part d'administrés.

Pour info le camping du Jas du Moine a été vendu, les nouveaux propriétaires arriveront prochainement.

Le comité des fêtes a envoyé le dossier relatif à la Fêtes des brasseurs qui se tiendra le samedi 9 mai 2026.

Les parents d'élèves ont demandé à rencontrer la mairie au sujet du fonctionnement de la cantine garderie. Mme le Maire, son 2eme adjoint et un agent du périscolaire les ont reçus le mardi 20 janvier.

Les précisions et réponses sur les sujets abordés ont été données à la délégation de parents, un compte rendu de cette réunion sera transmis à l'ensemble des parents par leurs représentants.

Deux entrainements pour des courses d'orientation se tiendront sur la commune, un le 7 mars et un autre le 14 avril.

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars prochain, un tableau de présence pour la tenue du bureau sera transmis aux membres du conseil.

Suite au décès de la secrétaire de SIVU Salignac – Entrepierrres, la secrétaire du SIVU Vallée du Jabron, habitant la commune a accepté de travailler une journée par semaine pour notre SIVU dans l'attente du recrutement d'une nouvelle secrétaire, le poste est paru.

Le Centre De Gestion du 04 recevra les candidatures, réalisera un pré-tri puis le 17 mars les candidats correspondant aux critères seront reçus par les élus du SIVU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Le secrétaire,
Philippe IZOARD



le Maire,
Angélique EULOGE



